



World Food Programme
Programme Alimentaire Mondial
Programa Mundial de Alimentos
برنامج الأغذية العالمي

Conseil d'administration
Deuxième session ordinaire
Rome, 18–21 novembre 2024

Distribution: limitée

Point 12 de l'ordre du jour

Date: 21 novembre 2024

WFP/EB.2/2024/12/DRAFT

Original: anglais

Vérification des décisions et recommandations
adoptées

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<https://executiveboard.wfp.org/fr>).

Projet de décisions et recommandations de la deuxième session ordinaire de 2024 du Conseil d'administration

Bureau du Conseil d'administration

Président: **S. E. M. Youssef Balla**
(Maroc)

Suppléante: **S. E. M. Fredrick Lusambili MATWANG'A**
(Kenya)

Vice-Présidente: **S. E. Mme Elissa Golberg**
(Canada)

Suppléante: *vacant*

Membre: **M. Balaji Jujjavarapu**
(Inde)

Suppléant: **M. Hyungsik Kim**
(République de Corée)

Membre: *vacant*

Suppléant: **S. E. M. Mario Arvelo Caamaño**
(République dominicaine)

Membre: *vacant*

Suppléant: **S. E. M. Zsolt Belánszky-Demkó**
(Hongrie)

Rapporteur: **M. Vito Su**
(États-Unis d'Amérique)

Table des matières

Adoption de l'ordre du jour	4
Désignation du Rapporteur	4
Questions stratégiques actuelles et futures	4
2024/EB.2/1 Déclaration liminaire de la Directrice exécutive, y compris un aperçu des possibilités et des défis actuels et futurs pour le PAM	4
Ressources, questions financières et budgétaires	4
2024/EB.2/2 Plan de gestion du PAM pour 2025-2027.....	4
2024/EB.2/3 Rapport de l'Auditeur externe sur les constatations issues des audits sur le terrain et réponse de la direction du PAM.....	6
Questions diverses	7
2024/EB.2/4 Second rapport intérimaire du groupe de travail du Conseil d'administration chargé de l'examen de la gouvernance: recommandations restantes figurant dans le rapport de la consultante indépendante, recommandations émanant d'autres initiatives relatives à la gouvernance et prochaines étapes.....	7
Questions d'administration et de gestion	11
2024/EB.2/5 Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2025-2026.....	11
Portefeuille d'activités dans la région Moyen-Orient, Afrique du Nord et Europe orientale	12
2024/EB.2/6 Plan stratégique de pays provisoire – Ukraine (2025–2027).....	12
Questions de politique générale	12
2024/EB.2/7 Mise à jour de la politique en matière de résilience.....	12
2024/EB.2/8 Mise à jour de la politique en matière de changements climatiques	12
2024/EB.2/9 Mise à jour de la politique en matière de repas scolaires	12
2024/EB.2/10 Cadre révisé de résultats institutionnels du PAM pour 2022-2025.....	12
Rapports d'évaluation	12
2024/EB.2/11 Rapport succinct de l'évaluation à mi-parcours du Plan stratégique du PAM pour 2022-2025 et réponse de la direction	12
2024/EB.2/12 Synthèse des éléments factuels et des enseignements concernant les partenaires coopérants du PAM tirés d'évaluations centralisées et décentralisées et réponse de la direction.....	12
Portefeuille d'activités dans la région Amérique latine et Caraïbes	13
2024/EB.2/13 Rapport succinct de l'évaluation du plan stratégique pour Cuba (2021-2024) et réponse de la direction.....	13
2024/EB.2/14 Rapport succinct de l'évaluation du plan stratégique pour la Colombie (2021-2024) et réponse de la direction	13
Plan stratégique de pays – Colombie (2025-2028).....	13

Rapports d'évaluation (suite)	13
2024/EB.2/15 Rapport succinct de l'évaluation de la réponse d'urgence du PAM aux crises prolongées au Sahel et dans d'autres pays d'Afrique centrale (2018-2023) et réponse de la direction	13
Portefeuille d'activités dans la région Afrique de l'Ouest	13
2024/EB.2/16 Rapport succinct de l'évaluation du plan stratégique pour le Mali (2020-2024) et réponse de la direction	13
2024/EB.2/17 Plan stratégique de pays – Sénégal (2025-2029).....	13
Portefeuille d'activités dans la région Moyen-Orient, Afrique du Nord et Europe orientale	14
2024/EB.2/18 Rapport succinct de l'évaluation des plans stratégiques provisoires pour la République arabe syrienne (2018-2025) et réponse de la direction.....	14
Portefeuille d'activités dans la région Afrique de l'Est	14
2024/EB.2/19 Rapport succinct de l'évaluation du plan stratégique pour le Rwanda (2019-2023) et réponse de la direction.....	14
Portefeuille d'activités dans la région Afrique australe	14
2024/EB.2/20 Plan stratégique de pays – Namibie (2025-2029).....	14
Questions d'administration et de gestion	14
2024/EB.2/21 Nomination d'un membre du Comité consultatif de contrôle indépendant	14
2024/EB.2/22 Résumé des travaux de la session annuelle de 2024 du Conseil d'administration	14

Décisions et recommandations

Les décisions et recommandations figurant dans le présent rapport seront mises en œuvre par le Secrétariat à la lumière des délibérations du Conseil, dont les principales observations seront consignées dans le résumé des travaux de la session.

Adoption de l'ordre du jour

Le Conseil a adopté l'ordre du jour.

18 novembre 2024

Désignation du Rapporteur

En application de l'article XII de son Règlement intérieur, le Conseil a nommé M. Vito Su (États-Unis d'Amérique, Liste D) Rapporteur de la deuxième session ordinaire de 2024.

18 novembre 2024

Questions stratégiques actuelles et futures

2024/EB.2/1 Déclaration liminaire de la Directrice exécutive, y compris un aperçu des possibilités et des défis actuels et futurs pour le PAM

Le Conseil a pris note de la déclaration liminaire de la Directrice exécutive. Les principaux points de cet exposé et les observations formulées par le Conseil figureraient dans le résumé des travaux de la session.

18 novembre 2024

Ressources, questions financières et budgétaires

2024/EB.2/2 Plan de gestion du PAM pour 2025-2027

Ayant examiné le Plan de gestion du PAM pour 2025-2027, tel que présenté dans le document WFP/EB.2/2024/5-A/1/Rev.1, le Conseil:

- i) *a noté* que le budget administratif et d'appui aux programmes pour 2025 se fondait sur l'hypothèse d'un niveau de financement de 8 milliards de dollars É.-U. en 2025 (ci-après, la "prévision globale de contribution");
- ii) *a pris note* du montant projeté des besoins opérationnels pour 2025, soit 16,9 milliards de dollars, et du plan d'exécution provisoire d'un montant de 8,8 milliards de dollars pour 2025, comme indiqué au chapitre III du Plan de gestion pour 2025-2027;
- iii) *a approuvé* pour 2025 un budget administratif et d'appui aux programmes d'un montant de 480 millions de dollars (ci-après, le "budget AAP"), qui serait affecté comme suit:

stratégie et orientations	109,5 millions de dollars
services à l'appui des opérations	239,2 millions de dollars
gouvernance, services de contrôle indépendants et mobilisation de fonds	131,3 millions de dollars
Total	480,0 millions de dollars
- iv) *a autorisé* la Directrice exécutive, en cas d'augmentation de la prévision globale de contribution d'au moins 300 millions de dollars, à accroître le budget AAP à hauteur de 2 pour cent au maximum de cette augmentation, et, dans tous les autres cas, a invité instamment et autorisé la Directrice exécutive à réduire le budget AAP à hauteur de 10 pour cent au maximum en mettant en œuvre les mesures d'économie jugées réalisables;

- v) *a approuvé* l'utilisation du Compte de péréquation des dépenses administratives et d'appui aux programmes pour combler tout écart entre les recettes provenant du recouvrement des coûts d'appui indirects associé aux contributions et le budget AAP, lequel pouvait être réduit conformément au paragraphe iv) ci-dessus;
- vi) *a approuvé* pour 2025 l'application d'un taux standard de recouvrement des coûts d'appui indirects de 6,5 pour cent à toutes les contributions, hormis les contributions reçues en vertu de l'article XIII.4(e) du Règlement général, auxquelles un taux de recouvrement des coûts d'appui indirects de 4 pour cent serait appliqué;
- vii) *a approuvé*:
- a) le projet du PAM consistant à auto-assurer tous les systèmes d'assurance maladie à compter du 1^{er} janvier 2026;
 - b) le projet du PAM consistant à étendre la portée du fonds d'auto-assurance relatif aux risques opérationnels (la "captive") pour intégrer les risques financiers, les risques sur les biens ainsi que les risques nouveaux et difficiles à assurer au moyen d'une assurance privée;
- viii) *a approuvé* l'utilisation de la part non affectée du Fonds général à hauteur de 152,4 millions de dollars au maximum afin d'effectuer les opérations suivantes:
- a) *reconstituer* le Compte d'intervention immédiate au moyen d'un virement de 75 millions de dollars pour augmenter les fonds susceptibles d'être alloués à partir de ce compte;
 - b) *financer* des initiatives internes d'importance primordiale à hauteur de 30,4 millions de dollars prélevés sur la part non affectée du Fonds général, comme suit:
 - i. 3,0 millions de dollars pour financer la deuxième année de l'initiative interne intitulée "*Suivi, gestion des identités et traçabilité*", dont le but est de renforcer le suivi et d'améliorer la gestion de l'identité des bénéficiaires en mettant en œuvre, d'une part, un traçage numérique des denrées et des normes d'assurance minimales pour les opérations d'assistance alimentaire en nature et, d'autre part, des activités de suivi à distance des produits et des effets directs;
 - ii. 5,1 millions de dollars destinés à une nouvelle initiative interne sur deux ans, intitulée "*Application des Normes comptables internationales du secteur public*", qui vise à appuyer l'adoption de nouvelles normes comptables en faisant en sorte que les méthodes et les modèles comptables du PAM soient révisés, que les nouvelles procédures opérationnelles soient respectées, que les systèmes d'information soient compatibles avec les règles comptables et les exigences en matière d'établissement des rapports, et que le personnel dispose des compétences et des connaissances requises;
 - iii. 5,1 millions de dollars pour une nouvelle initiative interne sur trois ans, intitulée "*Détermination de la position que le PAM doit adopter pour débloquer des financements diversifiés*", qui a pour objectif de diversifier les financements tout en préservant et en développant les partenariats actuels du PAM ainsi que sa réputation en tant que partenaire de choix, et en donnant aux bureaux de pays les moyens de trouver de nouvelles ressources en augmentant les capacités dont ils disposent pour rechercher et conclure des partenariats nouveaux et différents;

- iv. 5,1 millions de dollars en vue de financer une nouvelle initiative interne sur deux ans, intitulée "*Devoir de protection et inclusion*", qui consiste à faire concorder l'engagement pris par le PAM d'honorer son devoir de protection avec son approche consistant à "rester sur le terrain" et "à poursuivre l'action engagée", et à faire ainsi en sorte que le PAM conserve sa capacité d'adaptation et demeure efficace dans les environnements à haut risque tout en appliquant les normes en vigueur dans les domaines du bien-être du personnel, de l'inclusion sur le lieu de travail, de la sûreté et de la sécurité;
- v. 11,0 millions de dollars pour une nouvelle initiative interne sur deux ans, intitulée "*Intégration numérique et modernisation*", qui a pour objet de moderniser et d'intégrer les technologies de l'information et l'infrastructure numérique du PAM pour améliorer l'efficacité opérationnelle et faire concorder l'infrastructure technologique, y compris le progiciel de gestion intégré, les systèmes de données, les systèmes de paie et l'intelligence artificielle, avec les objectifs stratégiques du PAM;
- vi. 1,1 million de dollars pour financer la dernière année de l'initiative interne intitulée "*Feuille de route du Groupe des Nations Unies pour le développement durable relative à l'efficacité*", qui couvre les activités visant à donner au PAM les moyens de se préparer à la réforme du système des Nations Unies pour le développement, d'y participer, d'obtenir les résultats escomptés et de jouer un rôle moteur dans ce processus, et à élaborer un modèle d'exécution et de financement des services partagés;
- c) *allouer* un montant de 20 millions de dollars afin de financer les dépenses exceptionnelles associées aux réductions de personnel prévues de façon à adapter le personnel aux besoins liés aux opérations et à la planification stratégique des effectifs;
- d) *investir* un montant de 20 millions de dollars dans le modèle de mobilisation de fonds auprès des particuliers, étant entendu que le Conseil recevrait des informations générales supplémentaires sur ce modèle et son efficacité avant que d'autres investissements soient soumis pour approbation dans le prochain plan de gestion;
- e) *allouer* 7 millions de dollars au nouveau fonds d'auto-assurance maladie pour étendre le dispositif d'auto-assurance maladie.
- ix) *a approuvé* l'objectif de dotation de 400 millions de dollars pour le Compte d'intervention immédiate en 2025, comme en 2024;
- x) *a approuvé* le plan de travail et les priorités de la fonction d'évaluation pour 2025-2027, qui étaient présentés à l'annexe VII.

Le Conseil a également pris note des observations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires de l'Organisation des Nations Unies (WFP/EB.2/2024/5-(A,B)/2) et le Comité financier de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (WFP/EB.2/2024/5-(A,B)/3).

19 novembre 2024

2024/EB.2/3 Rapport de l'Auditeur externe sur les constatations issues des audits sur le terrain et réponse de la direction du PAM

Le Conseil a pris note du document intitulé "Rapport de l'Auditeur externe sur les constatations issues des audits sur le terrain" (WFP/EB.2/2024/5-B/1) et de la réponse de la direction publiée sous la cote WFP/EB.2/2024/5-B/1/Add.1, et a invité à prendre de nouvelles mesures pour donner suite aux recommandations y figurant, en tenant compte des questions qu'il avait soulevées au cours de ses débats.

Le Conseil a également pris note des observations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires de l'Organisation des Nations Unies (WFP/EB.2/2024/5-(A,B)/2) et le Comité financier de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (WFP/EB.2/2024/5-(A,B)/3).

19 novembre 2024

Questions diverses

2024/EB.2/4 Second rapport intérimaire du groupe de travail du Conseil d'administration chargé de l'examen de la gouvernance: recommandations restantes figurant dans le rapport de la consultante indépendante, recommandations émanant d'autres initiatives relatives à la gouvernance et prochaines étapes

Ayant examiné le rapport de son groupe de travail chargé de l'examen de la gouvernance tel qu'il figurait dans le document portant la cote WFP/EB.2/2024/11-A, le Conseil d'administration:

- i) *a approuvé* le plan d'exécution chiffré relatif à l'ensemble des recommandations restantes figurant dans le rapport de la consultante indépendante, tel que proposé à l'annexe I du document, et *préconisait* l'application immédiate desdites recommandations, comme indiqué ci-après:
 - 1) recommandation subsidiaire 2.2: le Conseil *a salué* les efforts déjà consentis pour rationaliser et simplifier les documents qui lui étaient destinés et relevaient de chacun des cadres de gouvernance; *a souscrit* à la proposition du Secrétariat visant à présenter dans les délais impartis des documents de politique générale plus stratégiques et plus concis, respectant les longueurs maximales fixées dans la directive de 2004 et à établir un modèle narratif révisé et simplifié pour les plans stratégiques de pays (notant qu'il *invitait* le Secrétariat à communiquer aux membres le modèle révisé); *a demandé* aux services de contrôle de renforcer les principaux messages contenus dans les documents relatifs au contrôle, conformément aux propositions énoncées dans la recommandation subsidiaire 5.3; et *a demandé* au Secrétariat d'améliorer la présentation des documents relatifs à l'obligation de rendre compte, comme indiqué à la recommandation 6;
 - 2) recommandation 3: le Conseil *a demandé* au Secrétariat de mettre à jour le cadre d'élaboration des politiques du PAM en vue de simplifier le processus et de le rendre plus efficient et plus fiable et de permettre aux membres de fournir des orientations plus efficaces et plus stratégiques, comme indiqué dans les recommandations subsidiaires 3.1, 3.2, 3.3, 3.4 et 3.5;
 - 3) recommandation subsidiaire 3.1: le Conseil *a fait sienne* la proposition du Secrétariat visant à procéder à une analyse des politiques tous les quatre ans parallèlement au plan stratégique, et à une analyse des lacunes tous les ans dans le cadre de la mise au point du recueil des politiques, et *a conseillé* au Secrétariat de s'appuyer sur les résultats des évaluations des politiques réalisées par le Bureau de l'évaluation du PAM pour déterminer les lacunes en matière de politique générale et voir s'il était nécessaire d'élaborer de nouvelles politiques ou d'en actualiser d'autres. Le Conseil *a demandé* par ailleurs au Secrétariat de revoir, au cours de ses travaux d'actualisation du cadre d'élaboration des politiques du PAM, les mécanismes en place pour retirer les politiques obsolètes;

- 4) recommandations subsidiaires 3.2 et 3.3: pour rationaliser sa participation à l'élaboration des politiques, le Conseil *a souscrit* à l'établissement d'une approche en trois étapes prévoyant: i) un débat stratégique informel avec l'équipe de direction du PAM durant la phase de conception de la politique (pour lequel on pourrait envisager l'organisation d'ateliers ou d'autres modalités de réunion), guidé par une note de synthèse; ii) deux consultations informelles pour permettre aux membres d'examiner un projet avancé de la politique: une consultation par écrit en ligne où le projet de politique serait affiché sur la plateforme de consultations virtuelles permettant aux membres de faire part de leurs observations par écrit, et une consultation en présence, des consultations informelles supplémentaires pouvant être organisées à sa demande le cas échéant; et iii) la présentation de la version finale de la politique pour approbation à une session officielle. Le Conseil *a demandé* par ailleurs au Secrétariat de mettre en évidence les principales révisions apportées au projet de document après chaque consultation informelle;
- 5) recommandation subsidiaire 3.4: le Conseil *a invité* le Secrétariat à engager de vastes consultations internes et externes avec les parties prenantes, de manière transparente et inclusive, pour guider le processus d'élaboration des politiques;
- 6) recommandation subsidiaire 3.5: au stade de l'approbation par lui d'une politique nouvelle ou actualisée, le Conseil *a préconisé* d'ajouter un plan d'exécution pertinent et un budget indicatif sous forme de notes complémentaires à la politique en question;
- 7) recommandation 5: le Conseil *a demandé* au Secrétariat d'actualiser le cadre de contrôle du PAM de 2018, conformément au plan de travail qu'il a mis au point pour convertir le cadre actuel en un cadre de contrôle et d'application du principe de responsabilité, comme suite aux recommandations formulées par le Corps commun d'inspection dans son rapport intitulé "Examen des dispositifs d'application du principe de responsabilité dans les entités des Nations Unies" (JIU/REP/2023/3, paragraphe 22), et de lui présenter le cadre actualisé pour approbation;
- 8) recommandation subsidiaire 5.3: le Conseil *a approuvé* les efforts déjà consentis pour rationaliser et simplifier les documents relatifs au contrôle qui lui étaient destinés et *a demandé* aux services de contrôle de mettre davantage en relief les principaux messages contenus dans ces documents. Le Conseil a aussi demandé aux services de contrôle de respecter les délais de soumission de la documentation qui lui était destinée, tant pour ses sessions officielles que pour les réunions informelles;
- 9) recommandation subsidiaire 5.4: le Conseil *a demandé* au Secrétariat de lui proposer une liste de points de l'ordre du jour des sessions au titre desquels il lui fallait prendre l'avis du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et du Comité financier de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture pour toutes les questions concernant la gestion financière du PAM, conformément à l'article XIV.6 du Statut, en consultation avec les deux organes consultatifs, et de lui soumettre cette liste pour examen et approbation;
- 10) recommandation subsidiaire 5.5: le Conseil *a demandé* au Secrétariat de i) centraliser les mesures et processus de suivi de toutes les recommandations émanant de tous les organes de contrôle pour réduire le risque de répétition ou d'oubli; ii) donner aux membres accès au tableau de bord du PAM conçu pour suivre les recommandations en matière de contrôle; et iii) veiller à ce que le nouveau cadre de contrôle et d'application du principe de responsabilité du PAM comporte des mécanismes permettant de suivre systématiquement les recommandations émanant des organes de contrôle;

- 11) recommandation subsidiaire 5.6: le Conseil *a demandé* aux organes de contrôle et aux organes consultatifs de renforcer la coordination de ses réunions informelles afin d'en améliorer l'efficacité. Il a recommandé d'organiser au moins trois réunions informelles par an avec l'Inspecteur général, l'Auditeur externe et la Division de la gestion des risques du PAM. Il a également recommandé de maintenir le dialogue engagé avec le Bureau de l'Ombudsman et des services de médiation et le Bureau de la déontologie (deux fois par an) ainsi qu'avec le Bureau de l'évaluation (à l'occasion de la consultation annuelle et des tables rondes sur l'évaluation), tout en faisant observer que des réunions ad hoc pouvaient être convoquées à sa demande le cas échéant. Le Conseil *a pris acte* du mandat du Comité consultatif de contrôle indépendant qui consistait à lui fournir des avis indépendants et spécialisés pour l'aider dans l'exercice de ses responsabilités de gouvernance en matière de contrôle et *a recommandé* que soient instaurés des échanges réguliers et directs entre eux en invitant ses membres à assister aux séances de bilan organisées régulièrement par le Comité consultatif de contrôle indépendant. Le Conseil *a recommandé* d'évaluer périodiquement la pertinence de ces réunions informelles et d'en ajuster la structure, la fréquence et le contenu si nécessaire;
- 12) recommandation 6: le Conseil *a reconnu* que le rapport annuel sur les résultats et le plan de gestion étaient les principaux documents produits par le PAM pour rendre compte de l'action menée et *a salué* les mesures déjà prises pour rationaliser ces documents et faciliter ainsi les délibérations et les décisions stratégiques. Le Conseil *a invité* le Secrétariat à améliorer la présentation des documents comme suit: i) au début de chaque chapitre du rapport annuel sur les résultats, présenter les principales constatations sous forme de liste par points; et ii) dans le plan de gestion, mettre l'accent sur les sections qui requièrent son avis, réduire les parties narratives et celles fournissant des renseignements d'ordre général, et étudier les moyens de présenter les informations complexes d'une manière plus lisible (par exemple en résumant l'information sous forme de graphiques et en présentant les explications sous forme de grands points);
- 13) recommandation 7: le Conseil *a demandé* au Secrétariat de définir des concepts clés tels que "stratégie", "politique générale" et "facteurs favorables" dans le prochain document-cadre relatif à l'élaboration des politiques et de préciser les liens qui existaient entre ces différents concepts. Le Conseil *a invité* également le Secrétariat à renforcer la visibilité des stratégies du PAM auprès des membres en publiant sur le site Web du Conseil un registre faisant l'inventaire complet de ces stratégies;
- 14) recommandation subsidiaire 10.2: le Conseil *a tenu à rappeler* que le code de conduite visant à prévenir le harcèlement, notamment le harcèlement sexuel, au sein du système des Nations Unies s'appliquait à toutes ses réunions ou rencontres et *a recommandé* que, s'agissant du code de conduite des membres des organes directeurs, soient suivies les meilleures pratiques en vigueur à l'échelle des Nations Unies.
- 15) recommandation subsidiaire 11.1: s'agissant de la fréquence, de l'objectif, du contenu, du format et des documents des réunions informelles, le Conseil:
 - fréquence: *a invité* le Bureau à examiner d'un œil critique le calendrier des réunions informelles et la répartition des points de l'ordre du jour qui figuraient dans le programme de travail pour l'exercice biennal, et à réfléchir d'un point de vue stratégique à l'utilité et à la pertinence des réunions prévues, en se conformant à l'article V du Règlement intérieur relatif aux fonctions du Bureau, et en tenant compte du fait qu'il se réservait le droit de demander la tenue de consultations informelles selon que de besoin;
 - objectif: *a préconisé* que chaque réunion informelle prévoie une définition claire des objectifs escomptés et des orientations qui étaient attendues de lui;

- contenu et format: *a invité* à concentrer les réunions informelles sur les questions relatives à la stratégie, à la politique générale, au contrôle et aux finances et à envisager d'autres modalités, telles que des ateliers, des déjeuners-séminaires ou des consultations par écrit en ligne pour faciliter le dialogue autour de questions d'ordre plus technique ou d'autres sujets n'appelant pas de sa part une décision; et
 - documents: *a demandé* que soit fixée une date limite officielle pour la soumission des documents des réunions informelles – à savoir deux semaines avant la réunion pour les documents qui devaient ensuite lui être soumis pour décision et une semaine pour la documentation des autres réunions traitant de questions qui n'appelaient pas de sa part une décision – pour que ses commentaires puissent assumer une dimension plus stratégique;
- 16) recommandation subsidiaire 11.2: le Conseil *a demandé* au Secrétariat de mettre en œuvre un processus simplifié de consultation pour les plans stratégiques de pays, prévoyant tout d'abord une consultation en ligne d'une durée de quatre semaines pour permettre aux membres de transmettre par écrit leurs commentaires techniques sur les projets de plan stratégique de pays, suivie par une consultation informelle axée sur les questions stratégiques, qui aurait lieu après la conclusion de l'examen en ligne et la communication des réponses de la direction. Le Conseil *a préconisé* que le format de présentation des plans stratégiques de pays utilisé lors des sessions officielles soit maintenu tel qu'il est actuellement;
- En ce qui concerne la présentation des questions opérationnelles, le Conseil *a préconisé* également que les tours d'horizon régionaux ne soient plus présentés durant ses sessions et que les questions opérationnelles régionales soient abordées dans le cadre de l'exposé oral consacré au panorama mondial des besoins humanitaires ainsi que des problèmes et priorités d'ordre opérationnel;
- 17) recommandation subsidiaire 12.2: le Conseil *a décidé* de tenir la première session ordinaire en deux parties, l'une en janvier et l'autre en février: la session de janvier serait brève et consacrée uniquement à l'élection du Bureau; après cette élection, la session serait suspendue et reprendrait en février pour traiter les questions habituellement examinées au cours des premières sessions ordinaires. Les deux parties se dérouleraient en présence au Siège du PAM. Le Conseil *a décidé* de conserver les dates limites de soumission des documents relatifs aux points à examiner en février, et a noté que l'article III.6 de son Règlement intérieur devrait être révisé en conséquence;
- 18) recommandation subsidiaire 12.3: le Conseil *a décidé* de ne pas modifier le mandat actuel des membres du Bureau, qui étaient élus pour une durée d'un an;
- 19) recommandation subsidiaire 12.4: le Conseil *a préconisé* d'inclure une section sur les principaux rôles et responsabilités des coordonnateurs de liste dans le guide qui serait mis au point au titre de la recommandation subsidiaire 13.2, comme indiqué dans le premier rapport intérimaire du groupe de travail (WFP/EB.A/2024/12-A/Rev.1); et
- 20) recommandation subsidiaire 12.5: le Conseil *a invité* à étudier la possibilité d'utiliser des outils numériques à l'appui des travaux des coordonnateurs de liste;
- ii) *a noté* que la recommandation 4 et les recommandations subsidiaires 5.1, 5.2, 9.3 et 12.1 n'appelaient aucune mesure supplémentaire, au vu des avis fournis par le groupe de travail, à savoir:
- 1) recommandation 4: le groupe de travail avait présenté au Secrétariat ses recommandations sur l'examen en cours du cadre d'élaboration des politiques qui permettrait d'établir sous sa forme définitive la politique du PAM qui serait publiée prochainement à ce sujet;

- 2) recommandation subsidiaire 5.1: la coordination entre les organes de contrôle avait désormais un niveau suffisant pour éviter les chevauchements, et les synergies ou similitudes qui pouvaient exister entre les recommandations relatives au contrôle pourraient contribuer à renforcer ou à corroborer les recommandations;
 - 3) recommandation subsidiaire 5.2: la coordination instaurée entre les services de contrôle pour l'établissement de leurs plans de travail s'était améliorée, réduisant ainsi au minimum l'impact sur les équipes du PAM.
 - 4) recommandation subsidiaire 9.3: la proposition visant à étendre l'exploitation de l'actuelle plateforme de consultations virtuelles en ligne aux questions de politique générale avait été prise en compte au titre des recommandations subsidiaires 3.2 et 3.3; et
 - 5) Recommandation subsidiaire 12.1: la proposition visant à faciliter une bonne compréhension du rôle et des responsabilités du Bureau avait été prise en compte au titre des recommandations subsidiaires 13.1 (instituer une réunion de présentation d'une demi-journée à l'intention des membres du Bureau) et 13.2 (établir un guide à l'intention des membres du Bureau), présentées dans le premier rapport intérimaire du groupe de travail (WFP/EB.A/2024/12-A/Rev.1);
- iii) conformément à la recommandation subsidiaire 12.2 concernant la tenue en deux parties – en janvier et février – de la première session ordinaire, le Conseil *a approuvé* la révision de l'article III.6 de son Règlement intérieur, comme suit: "Normalement quatre semaines avant l'examen des points de l'ordre du jour d'une session, le Directeur exécutif soumet aux membres du Conseil et aux observateurs représentant les Membres de l'Organisation des Nations Unies ou les Membres ou membres associés de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture la documentation relative aux points inscrits à l'ordre du jour provisoire, dans les langues du Conseil, conformément à l'article XIV. Les documents présentent clairement les questions appelant une décision du Conseil";
- iv) *a relevé* que la recommandation 4 figurant dans le rapport du Corps commun d'inspection sur l'examen des fonctions de gouvernance et de contrôle des conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF et d'ONU-Femmes n'appelait aucune autre mesure concernant l'établissement de sous-comités, notamment en matière de contrôle;
- v) *a demandé* au Secrétariat du PAM d'examiner les points mentionnés dans le rapport distinct de l'Auditeur externe sur l'examen spécifique des compétences déléguées par le Conseil d'administration au Directeur exécutif, de préparer les réponses correspondantes et de prendre des mesures selon qu'il conviendrait, comme indiqué à l'annexe II, tout en rappelant que les points 3 et 4 relatifs aux questions budgétaires avaient fait l'objet de recommandations officielles dans le rapport de l'Auditeur externe sur les comptes annuels vérifiés de 2023 (WFP/EB.A/2024/6-A/1) et que celles-ci avaient été acceptées par le Secrétariat du PAM;
- vi) *a demandé* à son Secrétariat de le tenir régulièrement informé de la mise en œuvre des recommandations ci-dessus.

19 novembre 2024

Questions d'administration et de gestion

2024/EB.2/5 Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2025-2026

Le Conseil a approuvé le document intitulé "Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2025–2026" (WFP/EB.2/2024/8-A) tel que proposé par le Bureau et le Secrétariat.

19 novembre 2024

Portefeuille d'activités dans la région Moyen-Orient, Afrique du Nord et Europe orientale**2024/EB.2/6 Plan stratégique de pays provisoire – Ukraine (2025–2027)**

Le Conseil a approuvé le plan stratégique provisoire pour l'Ukraine (2025-2027) (WFP/EB.2/2024/7-A/4), pour un coût total pour le PAM de 2 113 908 594 dollars.

19 novembre 2024

Questions de politique générale**2024/EB.2/7 Mise à jour de la politique en matière de résilience**

Le Conseil a approuvé le document intitulé "Mise à jour de la politique en matière de résilience" (WFP/EB.2/2024/4-A).

20 novembre 2024

2024/EB.2/8 Mise à jour de la politique en matière de changements climatiques

Le Conseil a approuvé le document intitulé "Mise à jour de la politique en matière de changements climatiques" (WFP/EB.2/2024/4-C).

20 novembre 2024

2024/EB.2/9 Mise à jour de la politique en matière de repas scolaires

Le Conseil a approuvé le document intitulé "Mise à jour de la politique en matière de repas scolaires" (WFP/EB.2/2024/4-B).

20 novembre 2024

2024/EB.2/10 Cadre révisé de résultats institutionnels du PAM pour 2022-2025

Le Conseil a approuvé le document intitulé "Cadre révisé de résultats institutionnels du PAM pour 2022–2025" (WFP/EB.2/2024/4-D).

20 novembre 2024

Rapports d'évaluation**2024/EB.2/11 Rapport succinct de l'évaluation à mi-parcours du Plan stratégique du PAM pour 2022-2025 et réponse de la direction**

Le Conseil a pris note du document intitulé "Rapport succinct de l'évaluation à mi-parcours du Plan stratégique du PAM pour 2022-2025" (WFP/EB.2/2024/6-A) et de la réponse de la direction publiée sous la cote WFP/EB.2/2024/6-A/Add.1, et a invité à prendre de nouvelles mesures pour donner suite aux recommandations y figurant, en tenant compte des questions qu'il avait soulevées au cours de ses débats.

20 novembre 2024

2024/EB.2/12 Synthèse des éléments factuels et des enseignements concernant les partenaires coopérants du PAM tirés d'évaluations centralisées et décentralisées et réponse de la direction

Le Conseil a pris note du document intitulé "Synthèse des éléments factuels et des enseignements concernant les partenaires coopérants du PAM tirés d'évaluations centralisées et décentralisées" (WFP/EB.2/2024/6-B) et de la réponse de la direction publiée sous la cote WFP/EB.2/2024/6-B/Add.1, et a invité à prendre de nouvelles mesures pour donner suite aux recommandations y figurant, en tenant compte des questions qu'il avait soulevées au cours de ses débats.

20 novembre 2024

Portefeuille d'activités dans la région Amérique latine et Caraïbes**2024/EB.2/13 Rapport succinct de l'évaluation du plan stratégique pour Cuba (2021-2024) et réponse de la direction**

Le Conseil a pris note du document intitulé "Rapport succinct de l'évaluation du plan stratégique pour Cuba" (2021-2024) (WFP/EB.2/2024/6-C/2) et de la réponse de la direction publiée sous la cote WFP/EB.2/2024/6-C/2/Add.1, et a invité à prendre de nouvelles mesures pour donner suite aux recommandations y figurant, en tenant compte des questions qu'il avait soulevées au cours de ses débats

20 novembre 2024

**2024/EB.2/14 Rapport succinct de l'évaluation du plan stratégique pour la Colombie (2021-2024) et réponse de la direction
Plan stratégique de pays – Colombie (2025-2028)**

Le Conseil a pris note du document intitulé "Rapport succinct de l'évaluation du plan stratégique pour la Colombie (2021-2024)" (WFP/EB.2/2024/6-C/1) et de la réponse de la direction publiée sous la cote WFP/EB.2/2024/6-C/1/Add.1, et a invité à prendre de nouvelles mesures pour donner suite aux recommandations y figurant, en tenant compte des questions qu'il avait soulevées au cours de ses débats.

Le Conseil a approuvé le plan stratégique pour la Colombie (2025-2028) (WFP/EB.2/2024/7-A/1), pour un coût total pour le PAM de 592 616 675 dollars.

21 novembre 2024

Rapports d'évaluation (suite)**2024/EB.2/15 Rapport succinct de l'évaluation de la réponse d'urgence du PAM aux crises prolongées au Sahel et dans d'autres pays d'Afrique centrale (2018-2023) et réponse de la direction**

Le Conseil a pris note du document intitulé "Rapport succinct de l'évaluation de la réponse d'urgence du PAM aux crises prolongées au Sahel et dans d'autres pays d'Afrique centrale (2018-2023)" (WFP/EB.2/2024/6-D) et de la réponse de la direction publiée sous la cote WFP/EB.2/2024/6-D/Add.1, et a invité à prendre de nouvelles mesures pour donner suite aux recommandations y figurant, en tenant compte des questions qu'il avait soulevées au cours de ses débats.

21 novembre 2024

Portefeuille d'activités dans la région Afrique de l'Ouest**2024/EB.2/16 Rapport succinct de l'évaluation du plan stratégique pour le Mali (2020-2024) et réponse de la direction**

Le Conseil a pris note du document intitulé "Rapport succinct de l'évaluation du plan stratégique pour le Mali (2020-2024)" (WFP/EB.2/2024/6-C/3), ainsi que de la réponse de la direction publiée sous la cote WFP/EB.2/2024/6-C/3/Add.1, et a invité à prendre de nouvelles mesures pour donner suite aux recommandations y figurant, en tenant compte des questions qu'il avait soulevées au cours de ses débats.

21 novembre 2024

2024/EB.2/17 Plan stratégique de pays – Sénégal (2025-2029)

Le Conseil a approuvé le plan stratégique pour le Sénégal (2025-2029) (WFP/EB.2/2024/7-A/3), pour un coût total pour le PAM de 149 967 522 dollars

21 novembre 2024

Portefeuille d'activités dans la région Moyen-Orient, Afrique du Nord et Europe orientale**2024/EB.2/18 Rapport succinct de l'évaluation des plans stratégiques provisoires pour la République arabe syrienne (2018-2025) et réponse de la direction**

Le Conseil a pris note du document intitulé "Rapport succinct de l'évaluation des plans stratégiques provisoires pour la République arabe syrienne (2018-2025)" (WFP/EB.2/2024/6-C/5) et de la réponse de la direction publiée sous la cote WFP/EB.2/2024/6-C/5/Add.1, et a invité à prendre de nouvelles mesures pour donner suite aux recommandations y figurant, en tenant compte des questions qu'il avait soulevées au cours de ses débats.

21 novembre 2024

Portefeuille d'activités dans la région Afrique de l'Est**2024/EB.2/19 Rapport succinct de l'évaluation du plan stratégique pour le Rwanda (2019-2023) et réponse de la direction**

Le Conseil a pris note du document intitulé "Rapport succinct de l'évaluation du plan stratégique pour le Rwanda (2019-2023)" (WFP/EB.2/2024/6-C/4) et de la réponse de la direction publiée sous la cote WFP/EB.2/2024/6-C/4/Add.1, et a invité à prendre de nouvelles mesures pour donner suite aux recommandations y figurant, en tenant compte des questions qu'il avait soulevées au cours de ses débats.

21 novembre 2024

Portefeuille d'activités dans la région Afrique australe**2024/EB.2/20 Plan stratégique de pays – Namibie (2025-2029)**

Le Conseil a approuvé le plan stratégique pour la Namibie (2025-2029) (WFP/EB.2/2024/7-A/2), pour un coût total pour le PAM de 17 077 124 dollars.

21 novembre 2024

Questions d'administration et de gestion**2024/EB.2/21 Nomination d'un membre du Comité consultatif de contrôle indépendant**

Le Conseil a approuvé la nomination de la candidate ci-après en qualité de membre du Comité consultatif de contrôle indépendant:

- Mme Laura Born (États-Unis d'Amérique).

Son mandat de trois ans débiterait le 1^{er} mars 2025 et s'achèverait le 29 février 2028.

21 novembre 2024

2024/EB.2/22 Résumé des travaux de la session annuelle de 2024 du Conseil d'administration

Le Conseil a approuvé le document intitulé "Projet de résumé des travaux de la session annuelle de 2024 du Conseil d'administration", dont la version finale serait disponible sous la cote WFP/EB.A/2024/14.

21 novembre 2024